

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 23/013/2009 – ÉFAI

15 mai 2009

AU 127/09 Craintes pour la sécurité

COLOMBIE **Aída Quilcué (f), dirigeante du Conseil régional indigène du Cauca (CRIC), une organisation de défense des droits des indigènes ainsi que sa fille, âgée de 12 ans et les autres membres du CRIC**

---

Aída Quilcué, dirigeante indigène qui bénéficie de mesures de protection ordonnées par la Cour interaméricaine des droits de l'homme depuis que son mari a été tué par des soldats en décembre 2008, court toujours un grand danger. Sa fille, âgée de douze ans, a été menacée avec une arme à feu devant son domicile le 11 mai. Amnesty International est très inquiète pour la sécurité d'Aída Quilcué, de sa fille et des autres membres de l'organisation qu'elle dirige, le Conseil régional indigène du Cauca (CRIC).

La fille d'Aída Quilcué se trouvait devant sa maison à Clarete, un hameau de la municipalité de Popayán, dans le département du Cauca (sud-ouest de la Colombie), lorsqu'elle a vu une voiture s'approcher d'elle lentement. Ce véhicule, à bord duquel se trouvaient quatre hommes en civil, s'est arrêté devant elle. L'homme assis sur le siège du passager a pointé une arme à feu dans sa direction ; le conducteur lui a dit de la ranger car des gens regardaient. La fille d'Aída Quilcué est rentrée en courant dans la maison pour signaler cet incident aux membres de la garde indigène qui assuraient sa surveillance. La garde indigène est un groupe non violent de bénévoles indigènes chargés d'organiser la protection des communautés indigènes contre les agresseurs armés. La voiture a alors démarré lentement avant de s'arrêter 30 mètres plus loin ; ses passagers ont regardé vers la maison, puis elle est repartie en accélérant.

Le mari d'Aída Quilcué, Edwin Legarda, a été mortellement blessé lorsque des soldats ont tiré sur le véhicule à bord duquel il circulait pour aller la chercher à Popayán. Il est mort à l'hôpital, et 17 impacts de balle ont été relevés dans sa voiture. Aída Quilcué rentrait de Genève, où elle avait assisté à la session du Conseil des droits de l'homme consacrée à l'Examen périodique universel (EPU) sur la Colombie. Devant cette instance, elle avait publiquement fait part de ses préoccupations concernant les atteintes aux droits humains dont sont victimes les populations indigènes, notamment les homicides imputables aux forces de sécurité colombiennes. En Colombie, elle a joué récemment un rôle très important dans les manifestations des communautés indigènes pour leur droit à la terre et contre les violations de leurs droits fondamentaux.

En avril 2009, sept militaires, dont deux officiers subalternes, ont été appréhendés par des agents de la police judiciaire enquêtant sur l'homicide d'Edwin Legarda.

À la suite de l'homicide d'Edwin Legarda, la Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) a ordonné le 14 janvier aux autorités colombiennes d'assurer la protection d'Aída Quilcué et de 32 autres membres du CRIC. Elles ont adopté des mesures de sécurité en faveur d'Aída Quilcué. Cependant, cette femme, ses proches et les autres membres du CRIC sont toujours en danger. Des hommes ont été repérés en train de les observer et de les suivre.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Colombie compte plusieurs dizaines de peuples indigènes distincts. Les membres de ces populations sont particulièrement exposés aux violations des droits humains liées au conflit armé qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années, notamment les menaces, les homicides et les déplacements forcés. Ils risquent d'être attaqués surtout parce que beaucoup habitent dans les zones où les affrontements sont les

plus intenses et qui sont riches en biodiversité, en minerais et en pétrole. De nombreux dirigeants indigènes ont été menacés et tués par les différentes parties au conflit – les forces de sécurité, les paramilitaires et les groupes de guérilla.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à prendre des mesures efficaces pour protéger Aída Quilcué, sa fille et les autres membres du Conseil régional indigène du Cauca (CRIC), conformément aux souhaits de ces personnes ;
- engagez-les à diligenter des investigations approfondies et impartiales sur la menace à main armée dont la fille d'Aída Quilcué, âgée de douze ans, a fait l'objet le 11 mai, à en rendre les conclusions publiques et à déférer à la justice les responsables présumés ;
- demandez-leur instamment de poursuivre l'enquête sur l'homicide d'Edwin Legarda, en veillant à ce qu'elle soit indépendante et approfondie, et qu'elle permette d'identifier tous les responsables présumés et de les déférer à la justice ;
- appelez-les à élaborer, en collaboration avec des défenseurs des droits humains, une stratégie et des programmes visant à garantir la sécurité de ces derniers, conformément aux principes de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à rendre ces mesures publiques.

**APPELS À :**

Vice-président :

Dr. Francisco Santos Calderón

Vicepresidencia, Carrera 8A No 7-27, Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 565 7682 (si une personne décroche, veuillez dire : « *Me da tono de fax por favor* »)

**Formule d'appel :** *Estimado Sr. Vicepresidente Santos, / Monsieur le Vice-Président,*

Ministre des Affaires étrangères :

Dr. Jaime Bermúdez Merizalde

Calle 10 No 5-51, Palacio de San Carlos, Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 562 7822

**Formule d'appel :** *Estimado Dr. Bermúdez, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Dr. Mario Germán Iguarán Arana

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación

Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán No. 52-01) Bloque C, Piso 4, Bogotá, Colombie

**Fax :** +57 1 570 2000 (un message en espagnol vous indiquera de composer le 2017)

**Formule d'appel :** *Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur le Procureur général,*

**COPIES À :**

ONG colombienne de défense des droits des indigènes :

Consejo Regional Indígena del Cauca (CRIC)

Calle 1 No4-50, Popayán

Departamento del Cauca

Cauca, Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 26 JUIN 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**